



2022
32ª Gala Internacional dos Pequenos Cantores

32^{ÉME} GALA INTERNACIONAL DES PETITS CHANTEURS DE FIGUEIRA DA FOZ

Le GALA INTERNATIONAL DES PETITS CHANTEURS est une réalisation qui a pour but:

- ▶ la divulgation et création de thèmes musicaux appropriés aux enfants et interprétés par eux;
- ▶ la divulgation des "DROITS DE L'ENFANT" et associations sans but lucratif mises au service de l'enfance;
- ▶ la sensibilisation de tous et chacun de la nécessité de Paix et Fraternité Universelles, afin d'assurer un monde meilleur à tous les enfants;
- ▶ la stimulation, chez les jeunes, du goût pour la musique;
- ▶ la création des liens d'amitié entre les peuples sans distinction de race, couleur, croyance, sexe ou origine.

Le Gala International des Petits Chanteurs est une réalisation de la Mairie de Figueira da Foz, avec l'appui de la « Associação Pequenas Vozes ».

Le GALA INTERNATIONAL DES PETITS CHANTEURS, aura lieu annuellement au Centro de Artes e Espectáculos da Figueira da Foz.

Le secrétariat de l'organisation a approuvé, le Règlement suivant :

Art. 1

Le Gala International des Petits Chanteurs a pour but la divulgation et la création de thèmes musicaux appropriés aux enfants et interprétés par eux.

Art. 2

Le Gala International des Petits Chanteurs est une session publique dans laquelle participent des enfants âgés entre 5 et 10 ans, à la date de l'enregistrement.

Art. 3

Toute activité liée à ce Gala doit respecter les "DROITS DE L'ENFANT"

Art. 4

L'évaluation des chansons sera faite par un jury à nommer pour cet effet. Chaque membre du Jury disposera d'un maximum de 5 points à attribuer à chaque "petit chanteur". La note à attribuer se basera sur la capacité vocale, interprétative et de communication de l'enfant participant et sur le genre de la chanson présentée, tenant compte de son contenu, de l'insertion dans le monde de l'enfance et des objectifs généraux de la réalisation.

En cas d'égalité de ponctuation entre deux ou plus « petits chanteurs », le vote du président du jury sera prépondérant.



2022
32ª Gala Internacional dos Pequenos Cantores

32^{ÉME} GALA INTERNACIONAL DES PETITS CHANTEURS DE FIGUEIRA DA FOZ

Art. 5

Les suivants prix seront attribués :

1. PRIX VAINQUEUR NATIONAL

À attribuer à l'enfant portugais, qui obtiendra de la meilleure note parmi les participants nationaux.

2. PRIX VAINQUEUR ÉTRANGER

À attribuer à l'enfant de nationalité non portugaise, qui obtiendra de la meilleure note parmi les participants étrangers.

3. PRIX MEILLEUR TEXTE

Pour la chanson portugaise qui mérite d'être distinguée pour son texte. Le prix est destiné au parolier.

4. PRIX MEILLEURE MUSIQUE

Pour la musique portugaise inédite qui mérite d'être distinguée. Le prix est destiné au compositeur de la musique.

5. PRIX DE PRESENCE

À attribuer à tous les "petits chanteurs" participants.

Art. 6

1. Les chansons portugaises à interpréter par les « petits chanteurs » doivent être inédites et ajustées à l'esprit de la fête. On recommande qu'elles ne soient pas divulguées publiquement avant leur présentation dans le Gala International des Petits Chanteurs da Figueira da Foz, sauf dans des situations considérées comme indispensables.

2. Les « petits chanteurs » étrangers doivent présenter des chansons qui peuvent être ou ne pas être inédites, chansons traditionnelles ou populaires du pays qu'ils représentent.

3. Chaque pays, à l'exception du Portugal, n'aura droit qu'à un seul représentant, à inviter et/ou sélectionner par l'Organisation du Gala. L'invitation est adressée à des Ambassades, Associations d'Immigrés ou autres.

Art. 7

1. Les "petits chanteurs" peuvent se présenter individuellement ou en duo. Ils seront accompagnés musicalement par un Orchestre et par la chorale « Coro Pequenas Vozes da Figueira da Foz ».



32ª Gala Internacional dos Pequenos Cantores

2022

32^{ÉME} GALA INTERNACIONAL DES PETITS CHANTEURS DE FIGUEIRA DA FOZ

2. Chaque « petit chanteur » s'inscrira, avec une ou plusieurs chansons, mais une seule sera sélectionnée par l'Organisation. La durée de chaque chanson ne peut pas dépasser les trois minutes.

Art. 8

1. Les enregistrements des « petits chanteurs » doivent être envoyés, sous la responsabilité de leur parents/tuteurs, par courrier recommandé, à la date fixée chaque année, au Secrétariat de l'Organisation du GALA INTERNATIONAL des PETITS CHANTEURS :

Divisão de Cultura da Câmara Municipal da Figueira da Foz
Centro de Artes e Espetáculos, Rua Abade Pedro
3080-084 Figueira da Foz
PORTUGAL

2. Dans le courrier les parents/tuteurs de l'enfant participant dans le GALA doivent renseigner :

- a) Nom complet de l'enfant ou des enfants participants ;
- b) Date et lieu de naissance ;
- c) Photocopie de la carte d'identité ou du passeport ;
- d) Adresse et téléphone de la résidence ;
- e) Établissement d'Enseignement fréquenté et ANNEE DE SCOLARITE ;
- f) Attestation de quelqu'un ayant des connaissances en musique sur les possibilités de l'enfant de se présenter dans le Gala, en remplissant les conditions considérées comme acceptables au niveau de la structure musicale et vocale et compatibles avec le Règlement ;
- g) Autorisation des parents pour la participation de l'enfant dans le Gala et acceptation tacite du présent Règlement ;
- h) Nom de l'adulte dénommé « accompagnateur officiel » de l'enfant participant ;
- i) Un CD, contenant le registre sonore des chansons interprétées (voix et musique) dans le format audio mp3 ou vidéo wma doit être envoyé en annexe ;
- j) Les paroles des chansons et les partitions pour piano (identifiées à travers pseudonyme) doivent être envoyés en fichier modifiable ou éditable et deux photographies de l'enfant participant, qui peuvent être publiées dans la Presse, doivent être jointes en format digital ;
- k) Une deuxième enveloppe avec l'identification, le lieu de naissance et la résidence des auteurs des chansons, ainsi que la déclaration, avec signature légalisée, autorisant l'enregistrement audio et vidéo de leurs chansons et leur divulgation ;
- l) Dans aucun autre document que celui mentionné dans l'article précédent, il ne pourra être fait référence à des éléments identifiables des auteurs de la musique et des paroles ;



32^a Gala Internacional dos Pequenos Cantores

2022

32^{ÉME} GALA INTERNACIONAL DES PETITS CHANTEURS DE FIGUEIRA DA FOZ

m) Le matériel afférent au processus de candidature ne sera pas retourné.

3. Seuls les enregistrements qui remplissent la totalité des conditions rapportées au point 2 de l'Art^o 8^o seront acceptées.

Art. 9

L'Organisation, après avoir sélectionné les enfants participants au Gala, communiquera sa décision aux parents/tuteurs, par lettre recommandée.

Art. 10

La sélection des « petits chanteurs » se fera par un Jury désigné ou sera de la responsabilité de l'Organisation elle-même.

Art. 11

1. Chaque « petit chanteur » participant au Gala et les auteurs respectifs des paroles et musique des chansons présentées, acceptent implicitement, sans exiger aucun droit, l'enregistrement public et la retransmission par la Radio, la Télévision, le Cinéma ou la Vidéo de ce Gala.

2. L'Organisation se réserve les droits d'audiovisuels, de ce Gala, en accordant les droits d'auteur et la commercialisation à une institution à désigner.

3. L'Organisation se réserve aussi le droit d'utiliser les images et les enregistrements réalisés avant et pendant le Gala, pour utilisation publicitaire.

Art. 12

1. Il est défendu aux participants du Gala de se présenter avec des vêtements ou objets qui puissent constituer une forme de publicité directe ou indirecte.

2. Les parents/tuteurs acceptent, implicitement, lors de l'enregistrement, l'éventualité que leurs enfants soient habillés avec des vêtements choisis par l'Organisation pour la retransmission télévisée. Dans ce cas, les vêtements seront fournis gratuitement par l'Organisation.

Art. 13

Les parents/tuteurs acceptent, également, la participation de leurs enfants aux répétitions et spectacle afin d'assurer la meilleure collaboration possible lors des retransmissions par la radio et la télévision.



32ª Gala Internacional dos Pequenos Cantores

2022

32IÉME GALA INTERNACIONAL DES PETITS CHANTEURS DE FIGUEIRA DA FOZ

Art. 14

1. Les auteurs et les « petits chanteurs » natifs ou habitants dans les Régions Autonomes des Açores et de Madeira doivent participer aux Fêtes de sélection réalisées dans ces Régions, en collaboration avec le Secrétariat du Gala International des Petits Chanteurs. Les sélections, de Madeira et des Açores, appartiennent respectivement aux Organisations du Festival da Canção Infanto Juvenil da Madeira, à Funchal et du Festival da Canção Infantil da Povoação, aux Açores.
2. La somme afférente au prix du voyage d'avion (aller-retour) des participants des Régions Autonomes sélectionnés et de leur accompagnateur officiel sera remboursée par l'organisation aux parents/tuteurs, sur présentation d'un document justificatif.

Art. 15

1. L'Organisation du Gala ne prendra en charge aucun frais, à tous niveaux, des participants au Gala, excepté l'attribution d'une somme à fixer, par chanson participante, pour aide aux dépenses de logement et repas des participants et de son accompagnateur officiel.
2. L'Organisation souscrira une assurance « accidents personnels » pour tous les participants.
3. L'Organisation ne prendra en charge aucun dommage matériel ou moral causés par les participants, pendant le Gala ou les activités annexes.

Art. 16

Tous les cas non prévus dans ce règlement seront tranchés par le Secrétariat de l'Organisation qui pourra encore, modifier à tout moment la date de la réalisation du Gala.